



## CONFIEZ VOS FORMALITÉS À DES SPÉCIALISTES!

Structures employant des salariés

## Le bulletin de paie est bénéfique pour votre entreprise!

- Respect de la législation à l'évolution rapide
- 2 Limiter les risques de réclamations des salariés

- **3** Gain de temps sur la veille juridique
- 4 Respecter le formalisme lié à la paie

#### Si vous êtes dans une de ces situations...

- Comment faire pour **ne plus avoir d'erreurs** dans la rédaction de mes bulletins de paie ?
- La rédaction est compliquée. Elle nécessite une veille juridique importante et une gestion pointue du personnel.
- Je ne suis pas sûr de bien appliquer toutes les **règles imposées** par la convention collective dont je dépends.
- La gestion des congés payés, des congés spéciaux, des arrêts de travail, la veille sur les changements de taux, la DADS, les déclarations obligatoires..., tout cela représente un travail **long, coûteux et dangereux**. Puis-je en être débarrassé?

Nous avons des solutions à vous proposer!



## Vos bulletins de paie : sous-traitez les!

# Les atouts de notre proposition

- 1 Équipe dédiée au niveau de compétence élevé
- 2 Classement optimisé suivi dans le temps
- 3 Possibilité de consulter en ligne
- 4 Des outils informatiques fiables et à jour
- Modalités de co-production ajustées



### **NOTRE OFFRE DE SERVICES**



Préparation et élaboration des bulletins

Déclarations périodiques des charges et salaires

Prix sur devis selon prestations



Votre Expert-Comptable vous conseille en toute indépendance

32 rue Auguste Grandin 50000 **St Lô** Tél. 02 33 77 31 60 **stlo@c2lexpertise.fr**  220 rue de l'Avenir 14650 **Carpiquet** Tél. 07 86 73 53 95 stlo@c2lexpertise.fr

#### www.cabinetleboucherlefevre.fr

9 rue des champs de l'abbaye Torigni sur Vire 50160 **Torigny les Villes** Tél. 02 33 77 30 50 torigni@c2lexpertise.fr 190 Place des Résistants Tourlaville 50110 **Cherbourg en Cotentin** Tél. 02 33 44 37 67 **tourlaville@c2lexpertise.fr** 



